

S'informer, discuter, participer



Des visiteurs dans le dépôt en couches profondes de Forsmark, en Suède. Photo : Curt-Robert Lindqvist

Un dépôt en couches géologiques profondes ne se compose pas que de galeries souterraines, il comprend aussi des bâtiments et des installations en surface. Le dépôt est visible. Pendant la durée des travaux, il a des incidences sur l'économie, la société et l'environnement, qui peuvent varier d'une région à l'autre. Les régions proposées par la Nagra, qui comprennent jusqu'à 24 communes, seront impliquées dès le début dans la procédure de sélection, car dans l'une au moins de ces régions, un dépôt en couches géologiques profondes sera construit un jour. Les autorités communales, les partis régionaux, les associations, les organisations, les arts et métiers et l'économie sont les véritables experts de leur région : à ce titre, ils doivent pouvoir en exprimer les préoccupations, les intérêts et les valeurs. La population, elle aussi, doit coopérer directement et activement, de manière à ce que ses questions, ses besoins et sa conception de l'avenir de la région soient pris en compte.

La «participation régionale» comprend l'implication et la contribution à la discussion des régions concernées. Les objectifs de cette participation régionale sont les suivants :

- élaborer des propositions visant la configuration, l'implantation et la desserte des bâtiments et des installations de surface;
- accompagner et discuter les études sur les effets d'un dépôt en couches profondes sur la société, l'économie et l'environnement de la région concernée;
- élaborer des concepts visant le développement durable de la région d'implantation avec un dépôt en couches profondes;

- répondre aux questions en matière de géologie et de sécurité technique d'un dépôt en couches profondes. A cet effet, les experts du Forum technique sur la sécurité sont à la disposition des communes et de la population.

L'OFEN, en coopération étroite avec les cantons et les communes concernés, préparera et mettra en place la participation régionale au cours des prochains mois. Dès que l'organisation et les règles en seront fixées, la participation régionale débutera.

Voulez-vous en savoir plus ?

Dans toutes les régions désignées, des manifestations d'information seront organisées ces prochaines semaines à l'attention de la population. L'agenda ci-après vous indique les dates des manifestations d'information à proximité de chez vous.

Date	heure	lieu
18.11.08	19.00 heures	Südranden (SH), maison paroissiale, Neuhausen am Rheinfall
20.11.08	19.30 heures	Partie nord de la Lägeren (ZH+AG), halle polyvalente, Glattfelden
24.11.08	19.30 heures	Zürcher Weinland (ZH+TG), halle polyvalente, Marthalen
25.11.08	20.00 heures	Wellenberg (OW), aula de l'école, Engelberg
03.12.08	19.30 heures	Wellenberg (NW), halle polyvalente Turmatt, Stans
04.12.08	19.30 heures	Pied sud du Jura (SO), halle polyvalente, Niedergösgen
11.12.08	19.30 heures	Bözberg (AG), halle de gymnastique, Oberbözberg
17.12.08	19.00 heures	Pied sud du Jura (AG), maison de la culture et des congrès, Aarau

Focus Gestion des déchets

L'OFEN vous informe sur le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»
www.dechetsradioactifs.ch

décembre 2008 / numéro 4

Editorial
Moritz Leuenberger, Conseiller fédéral

Chère lectrice, cher lecteur,

Sophocle le savait déjà : «Qui tisse de grands plans, prend son temps». La recherche de sites de stockage pour les déchets radioactifs constitue un tel plan d'envergure, que l'on peut considérer sans autre comme une saga à volets multiples au fil des générations. Le premier volet

s'est ouvert à Beznau, il y a presque 40 ans, lorsque la première centrale nucléaire de Suisse a été reliée au réseau. Le deuxième volet comprend la construction de quatre autres centrales nucléaires et la planification de cinq centrales supplémentaires. Puis, au début des années 1970, les études géologiques visant des sites de stockage potentiels commençaient. Dans le troisième volet, les événements se précipitent : la résistance croissante à l'énergie nucléaire atteint son point culminant après l'accident de Tchernobyl et signifie un brusque coup d'arrêt provisoire pour tous les plans de centrale nucléaire supplémentaire en Suisse. Le quatrième volet est celui de la «démonstration de la faisabilité du stockage des déchets radioactifs». La faisabilité technique d'un dépôt de déchets en Suisse a été montrée pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs en 1988 dans l'Oberbauenstock (canton d'Uri) et pour les déchets hautement radioactifs en 2006 à Benken (canton de Zurich). Toutefois, un dépôt a été planifié trop rapidement – et sans implication suffisante de la population – au Wellenberg, dans le canton de Nidwald. Il a été immédiatement refusé lors de deux votations cantonales. Nous en avons tiré les leçons. Le volet actuel, le cinquième, également transitoire, s'ouvre par le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes», qui garantit des règles transparentes pour la procédure de sélection, qui ménage le temps et les conditions suffisantes pour que les populations concernées puissent participer et qui prévoit les études supplémentaires requises. La mise en œuvre de ce grand plan (sectoriel) ne vient que de commencer par la publication des domaines d'implantation potentiels. Prenons donc le temps qu'il faut et souvenons-nous de Sophocle : «Celui qui s'élançait subitement trébuche facilement».

Vers un dépôt en couches géologiques profondes sur le territoire suisse

De quoi s'agit-il ?

Des déchets radioactifs sont produits quotidiennement en Suisse, que ce soit dans les centrales nucléaires pour la production d'électricité, dans les procédures hospitalières de diagnostic et de thérapie, dans l'industrie ou dans les centres de recherche. Actuellement, ces déchets sont entreposés dans des halles sécurisées en surface. Comme l'indique la désignation, ces entrepôts situés à proximité des centrales nucléaires et à Würenlingen (canton d'Argovie) ne constituent véritablement qu'une solution provisoire. A long terme, ces déchets doivent être stockés pour être isolés des influences extérieures et de manière à ce que les êtres humains et l'environnement soient protégés des rayonnements radioactifs. C'est pourquoi la loi prescrit que les déchets radioactifs doivent être stockés dans des couches rocheuses profondes adéquates, c'est-à-dire dans des «dépôts en couches géologiques profondes». La loi prévoit en outre que ces dépôts doivent en principe être construits en Suisse. La question est de savoir où.



Dépôt intermédiaire pour déchets radioactifs à Würenlingen. Photo : Zwiilag

Impressum

Editeur: Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC,

Office fédéral de l'énergie, section Gestion des déchets radioactifs, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen, adresse postale: 3003 Berne

Tél. +41 (31) 322 56 11, fax +41 (31) 323 25 00, www.bfe.admin.ch, contact@bfe.admin.ch, www.dechetsradioactifs.ch conformation Basler & Hofmann, Zurich



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'énergie OFEN



La population peut participer activement à la procédure de sélection de sites.

La recherche de sites débute

Le Conseil fédéral a adopté en avril 2008 la partie dite «Conception générale» du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes». Il a ainsi fixé les règles contraignantes régissant la recherche de sites. Celle-ci comporte trois étapes et durera environ dix ans. A ce stade seulement, des décisions définitives seront prises concernant les sites, le dernier mot revenant aux ayants-droit au vote de la Suisse. A la fin d'octobre 2008, la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) a soumis aux autorités fédérales des propositions quant aux régions d'implantation qui, à son avis, sont adéquates pour construire des dépôts en couches géologiques profondes, compte tenu de la composition du sous-sol et de la sécurité qu'il fournit. En d'autres termes, il s'agit de domaines d'implantation disposant d'une couche rocheuse suffisamment profonde, large et épaisse, stable de surcroît pendant de très longues périodes, qui offrent la possibilité technique de construire un dépôt en couches profondes. La première étape de recherche de sites a ainsi commencé, les propositions de la Nagra n'étant qu'un premier pas de la procédure de sélection. Les décisions définitives quant aux sites sont encore très éloignées, ce qui laisse

Domaines d'implantation appropriés du point de vue géologique pour des dépôts de déchets faiblement et moyennement radioactifs:

- Südranden (SH)
- Weinland zurichois (ZH et TG)
- Partie nord de la Lägeren (ZH et AG)
- Bözberg (AG)
- Pied sud du Jura (SO et AG)
- Wellenberg (NW et OW)

Domaines d'implantation appropriés du point de vue géologique pour des dépôts de déchets hautement radioactifs:

- Weinland zurichois (ZH et TG)
- Partie nord de la Lägeren (ZH et AG)
- Bözberg (AG)

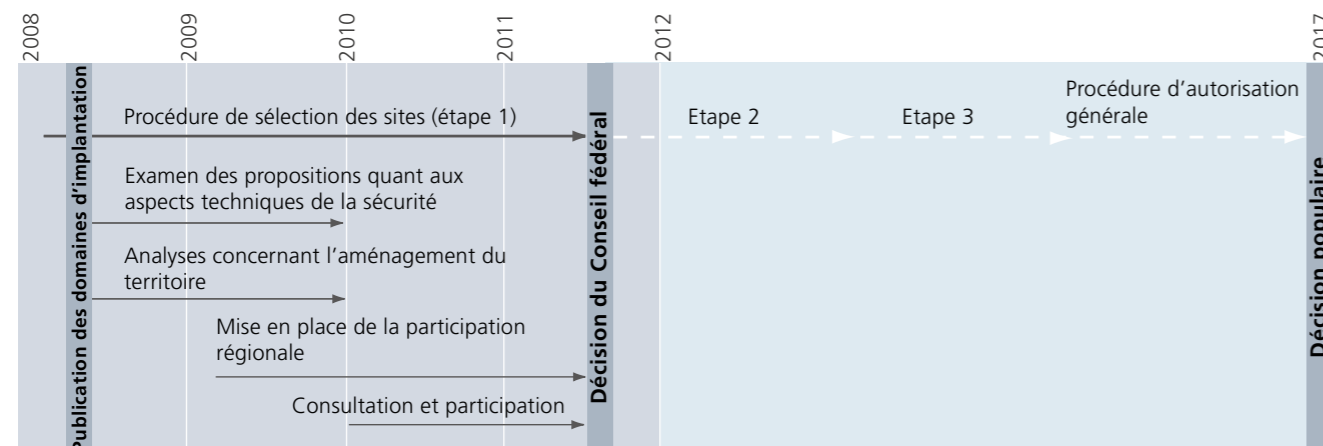
Les trois domaines du Weinland zurichois, de la partie nord de la Lägeren et du Bözberg pourraient entrer en ligne de compte pour un dépôt de stockage combiné (dépôt pour toutes les catégories de déchets).

Les domaines d'implantation sont documentés dans nagra info 28 (novembre 2008) ou sur : www.dechetsradioactifs.ch

suffisamment de temps pour vérifier en détail les propositions de régions soumises, pour conduire des études scientifiques supplémentaires et, surtout, pour mener les discussions nécessaires au sein de la population et de la classe politique.

Les propositions de la Nagra sont examinées

Divers organismes de la Confédération et un groupe cantonal d'experts en matière de sécurité examineront les propositions de la Nagra au cours des deux prochaines années environ. Par exemple, la Division principale de la



Calendrier de la procédure de sélection des sites. La construction des deux dépôts sera réalisée ultérieurement. Un dépôt pour déchets faiblement et moyennement radioactifs ne doit pas entrer en exploitation avant 2030 au plus tôt, tandis que la mise en exploitation d'un dépôt pour déchets hautement radioactifs n'interviendra pas avant 2040 au plus tôt.

Sécurité des Installations Nucléaires (DSN), qui deviendra au 1er janvier 2009 l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), clarifie si les domaines d'implantation proposés répondent aux directives techniques en matière de sécurité. L'Office fédéral du développement territorial réunit des informations sur la situation initiale en surface dans les domaines d'implantation proposés, par exemple concernant les réserves naturelles, les zones habitées, les lignes ferroviaires ou les routes. A la fin de la première étape, le Conseil fédéral décidera quels sites seront considérés dans la suite de la procédure.

L'équipe de l'OFEN

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) est l'office responsable et l'autorité directrice quant à la procédure du plan sectoriel et en matière d'autorisation générale. Ces attributions, exprimées en style administratif classique dans la documentation sur la recherche de sites, renvoient une image bien impersonnelle de l'OFEN. «C'est pourquoi», insiste Michael Aebersold, responsable de projet et chef à l'OFEN de la section Gestion des déchets radioactifs, «il est important de montrer que nous ne sommes pas une élite arrogante, «ceux de Berne», mais que nous formons une équipe de femmes et d'hommes engagés, appelés ces prochaines années, en coopération avec les intéressés, à nous affaier avec nombre de questions difficiles dans le cadre de la recherche de sites. Il ne s'agit pas seulement d'aspects techniques de la sécurité, mais également de l'incidence des dépôts en couches profondes sur la société, l'environnement et l'économie d'une région, toutes questions qui sont au cœur même de notre vie. Voilà quelques années seulement, Michael Aebersold, qui est titulaire d'un

doctorat en chimie, était encore seul responsable de la problématique à l'OFEN. Aujourd'hui, grâce au plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes», il a reçu du renfort et peut s'appuyer sur une équipe aux larges compétences spécialisées : sa suppléante, Monika Jost (géologue), Simone Brander (diplômée en sciences de l'environnement), Stefan Jordi (politologue), Omar El Mohib (politologue), José Rodriguez (physicien), David Suchet (politologue), Karin Krebs et Christine Späti (assistantes), Georges Wägli (économiste de gestion). «Le plan sectoriel nous indique comment nous devons procéder pour répondre aux questions posées. C'est un point important, car les règles sont ainsi claires et compréhensibles pour tous», nous dit Michael Aebersold. «Nous devons garder à l'esprit que la majeure partie des personnes concernées par cette procédure ne se sont encore jamais préoccupées de la question des déchets radioactifs». Les principales tâches dont devra s'acquitter l'équipe de l'OFEN et sa dizaine de collaborateurs consisteront donc à soutenir les communes et les cantons concernés, de même que leur population, à garantir leur participation, à mettre à leur disposition des informations compréhensibles et à prendre des décisions transparentes et intelligibles. «Nous portons une grande responsabilité, car le succès ou l'échec de la recherche de sites dépend en définitive de l'acceptation de la population». De ce fait, les membres de l'équipe de l'OFEN iront très souvent sur le terrain pour discuter avec les représentants des exécutifs, des organisations, des partis et avec la population, afin de prendre la température et pour s'assurer que leurs préoccupations et leurs intérêts sont dûment entendus à Berne.



L'équipe de l'OFEN s'engage pour une large participation de la population. De gauche à droite : Georges Wägli, Monika Jost, Stefan Jordi, José Rodriguez, Michael Aebersold, Omar El Mohib, Karin Krebs, Simone Brander. Manquent sur la photo : Christine Späti et David Suchet.